

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



METZ MÉTROPOLE

1 place du Parlement
57011 Metz



ASSOCIATION DU FORT DE METZ-QUEULEU

Mairie de quartier de Plantières-Queuleu
1 rue du Roi Albert
57070 Metz
<http://www.fort-queuleu.com/>

► Nos partenaires



CUT PROD

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

la casemate A
du Fort de Queuleu
à Metz

Moselle

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Luc Bertau - Metz Métropole - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► 150 ans de notre histoire à sauver !

◆◆ LE PROJET

Au cœur de la Métropole Messine, le Fort de Metz-Queuleu représente un exceptionnel témoignage de 150 ans d'histoire de la fortification en Moselle. Logé sur une emprise de presque 50 hectares, il est l'un des ouvrages construits en 1870 pour renforcer la ceinture de fortification de la ville.

L'ensemble, inscrit aux Monuments Historiques depuis 2020, va faire l'objet d'une restauration partielle de sa casemate A. Le projet consiste à étanchéifier les espaces, améliorer le parcours de visite et restaurer les salles du 1er étage. Une fois restaurées, ces salles ont pour objet de présenter des collections de Musées et surtout d'accueillir du public dans des conditions satisfaisantes et sécurisées, lors des visites dominicales mais aussi pour des groupes scolaires.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Commencé par les Français en 1867 puis modifié sous l'annexion allemande en 1870, le Fort est à l'origine un Fort d'Artillerie qui, au gré des guerres et annexions successives, a rempli différentes fonctions. En octobre 1943, le site est transformé, par les nazis, en camp

d'internement. Plus de 1500 détenus, résistants et réfractaires, ont ainsi été enfermés dans les cellules de la casemate A du Fort, désormais appelés « SS Sonderlager Feste Göben », afin d'y être interrogés, torturés, voire assassinés sous les coups des gardes SS.

◆◆ LA MOBILISATION

Depuis 1971, la sauvegarde et la mise en valeur du fort sont confiées à l'Association du Fort de Metz-Queuleu pour la mémoire des internés-déportés et la sauvegarde du site.

Une première tranche de travaux a été lancée grâce au soutien financier de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département de la Moselle et de la ville de Metz et au soutien technique de Metz Métropole.

L'association a pour ambition de poursuivre la restauration du site et inscrire avec plus de force la mémoire dans le patrimoine mosellan en lançant une campagne de mécénat publique.

Montant des travaux	1 million €
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	Septembre 2021



Crédit photos © Luc Bertau – Metz Métropole

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la casemate A du Fort de Queuleu à Metz

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/77891

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la casemate A du Fort de Queuleu à Metz

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre